

ment des droits de pêche dans nos eaux et j'ai fait remarquer que cette phase d'élimination durerait depuis six ans environ. Le ministre a alors dit que ces négociations étaient « délicates ». Peut-être la Chambre devrait-elle manquer de délicatesse et fixer une date limite, dans ce projet de loi, à laquelle tous ces prétendus droits cesseraient automatiquement. Si l'on avait inséré une date limite dans le bill de 1964, on aurait ainsi mis en garde ces nations de ne pas constituer des flottilles de pêche toujours plus grandes pour anéantir et détruire nos ressources en poisson qui s'épuisent très rapidement.

J'ai écouté les questions posées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses réponses, et bien franchement, je me demande parfois ce qui se passe entre son ministère et son homologue des États-Unis. Il semble que les entretiens amicaux qui naguère étaient la règle, n'existent plus. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est allé à Denver faire un discours qui n'a certes pas contribué à améliorer les relations canado-américaines. Peut-être même nous a-t-il mis des amis à dos dans cette région. Et pourtant c'est ce ministre qui sera chargé de négocier des mesures de contrôle de la pollution, lesquelles, pour être efficaces, doivent avoir une portée internationale; c'est lui qui parlera pour définir les nouvelles politiques du pétrole et du gaz. Il devrait donc être en bons termes avec son homologue américain. Selon un vieux dicton, bien connu dans les régions atlantiques, on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. Mais c'est du vinaigre qu'il a fait couler à flot à Denver.

• (9.30 p.m.)

Je me demande si cette attitude a déteint sur le ministère des Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Je songe ici à un article que j'ai lu, il y a une semaine, dans le *Christian Science Monitor* et qui portait sur le partage des richesses de l'océan. En voici un extrait:

Le président Nixon a proposé un traité mondial aux termes duquel les nations abandonneraient toute revendication à l'endroit de la majeure partie des richesses des lits marins du globe. Mais ce n'est pas tout. Il a également proposé de confier 90 p. 100 du lit de la mer à une agence internationale à laquelle seraient versées des redevances destinées à la communauté internationale.

Cette proposition contient de nombreux détails mais, en règle générale, il s'agit d'un projet stupéfiant dont l'importance ne peut s'évaluer qu'en milliards de dollars.

Elle comporte évidemment certaines conditions que les pays côtiers seraient obligés d'accepter et qui soulèveront peut-être des difficultés. L'URSS est un important pays riverain, de même que la Chine, le Japon et la Grande-Bretagne. L'expérience acquise en matière d'accord entre puis-

[M. Crouse.]

sances mondiales, surtout quand il s'agit de Moscou et de Pékin, démontre que de nombreux problèmes, presque insurmontables, doivent être résolus.

Il est probable aussi que des protestations s'élèveront de la part des intéressés, aux États-Unis et ailleurs. L'industrie pétrolière américaine, par exemple, admettra difficilement le projet du président selon lequel les États-Unis abandonneraient le sol marin situé au-delà du plateau continental. Selon l'idée du président, toutes les richesses se trouvant au-delà du plateau continental, incontestablement plus considérables que n'importe quel Eldorado, devraient être protégées comme était le patrimoine commun de l'humanité.

L'article poursuit:

Le président Nixon s'est déclaré en même temps fermement partisan d'un projet de traité sur le droit de la mer qui fixerait aux eaux territoriales une limite de 12 milles.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des propositions importantes du président des États-Unis. Pendant qu'il les formulait, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous en a-t-il soufflé mot? A-t-il jamais indiqué que le président des États-Unis avait des opinions semblables aux nôtres et serait probablement heureux de collaborer à la conservation et à la lutte antipollution dans des domaines qui ont manifestement, d'après cet article, une importance essentielle pour son pays? Non, monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a pas parlé de propositions américaines semblables aux nôtres. Tout ce qu'on nous dit, quand on fait une déclaration, c'est que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord avec nos voisins, et qu'il nous faut prendre des mesures unilatérales.

Nous en sommes à faire cavalier seul dans les affaires internationales. Nous prenons des initiatives sans consulter le Fonds monétaire international—nous nous retirons de l'OTAN et nous disons à nos amis que nous cessons toute collaboration—nous prenons constamment des initiatives unilatérales. Nous faisons cavalier seul, mais je me demande si les Canadiens y sont disposés. Nous devrions faire le contraire pour relancer notre activité économique et assurer la croissance et la prospérité de la nation.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, une dernière question. Pourquoi les droits souverains du Canada, ou encore, ceux des provinces, selon le cas, relatifs à la plate-forme continentale, n'ont-ils pas été mentionnés dans le bill? Ces droits ont été reconnus lors de la conférence de Genève en 1958 et ils s'étendent à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles de la plate-forme. Pourquoi ne sont-ils pas incorporés dans le bill, ne serait-ce que pour inclure nos droits sur la mer territoriale, sur les zones de pêche et sur la plate-forme continentale dans une seule et